## Droit des etrangers

Par Visiteur

## Bonjour

je suis de nationalite libanaise, porteur de carte de sejour salarie renouvable tout les ans, en france depuis avril 2004. je veux deposer le dossier pour avoir la nationalite francaise en avril 2009. je me suis mariee le 15 aout 2008 avec une fille de nationalite libanaise et qui n a pas une carte de sejour en france ni aucun titre de sejour francais.

mon projet c est de demander pour moi la nationalite francaise sans que ma femme elle vient en france car elle va resider au liban .

est ce que sa presence au liban peut etre une obstacle pour ma demande d avoir la nationalite francaise.

\_\_\_\_\_

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Effectivement le fait que votre future épouse réside au Liban peut jouer en votre défaveur. Cependant si vous remplissez les autres conditions requises à savoir principalement la domiciliation, la connaissance de la langue, l'obtention d'un travail et l'absence de condamnation pénale, votre dossier pourra être acceptée. La demande est dans tous les cas laissée à l'appréciation du préfet.

Cordialement